Le numérique hertzien devant l'Assemblée nationale

Les mesures prévues par le Gouvernement pour l'implantation du numérique hertzien terrestre ont été présentées aux députés du 21au 23 mars. L'attribution de cette ressource relèvera du CSA qui devra, d'une part, affecter au service public les fréquences nécessaires pour la diffusion des chaînes numériques chaque fois que le Gouvernement en aura fait le choix et, d'autre part, attribuer deux canaux aux opérateurs privés existants, dont un pour la transposition de leur programme analogique. Ces derniers ne pourraient pas, en tout état de cause, obtenir plus de cinq canaux. L'attribution par multiplexe, qui pénaliserait, selon le Gouvernement, les nouveaux entrants, a donc été écartée.